

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice logistique, session 2026, dans l'académie de LA REUNION.

Le président de l'Université de La Réunion,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de LA REUNION, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice logistique, au titre de l'année 2026, dans l'académie de LA REUNION :

Monsieur MALTETE Julien, attaché d'administration de l'etat, président, Rectorat de l'académie de la Réunion, Saint-Denis.

Madame BARDEUR Nathalie, attachée d'administration de l'etat, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de la Réunion, Saint-Denis.

Monsieur BOSINCO Bernard, ingénieur d'études hors classe, expert, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Aix Marseille Avignon, Aix-en-Provence.

Madame ALLAIS Laetitia, ingénieure d'études de classe normale, membre, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de la Réunion, Saint-Denis.

Monsieur VIGNES Vincent, ingénieur d'études hors classe, membre, Université de la Réunion, Saint-Denis.

Madame MAILLET Daina, ingénieure d'études hors classe, suppléante, Université de la Réunion, Saint-Denis.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à *St Denis*, le *18.06.2026*

Le *Président*
de l'Université de La Réunion

Pr Jean-François HOARAU